



COMPTE RENDU DE REUNION DE COMITE DU 11/07/23

REF : CRC 13/23

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Arrêté préfectoral du 04/07/23
- 2 - Tarifs des licences 2023 / 2024
- 3 - Modalités de réinscription et d' inscription pour la saison 2023 / 2024
- 4 - Effectifs du club
- 5 - Concours du MOUFLON
- 6 - Concours des Arquebusiers des hauts de France
- 7 - Location des armes dont le club est détenteur

PRESENTS :

Christian TENRET
Gerard KLIMAS (Par procuration)
Karl VANSEGBROECK
Geoffray GARRE
Michael KATZENBERG
Jean Bernard SALEMBIER
Arnaud DOVILEZ

INVITES :

Jean Pierre WILLOT
Fabien LECHANTRE

COMPTE RENDU :

- 1 - L' arrêté préfectoral du 04/07/23 interdit, *sauf pour les personnes habilitées dans l' exercice de leur mission* , le port et le transport d' armes.... du mercredi 04/07/23 au samedi 15/07/23. LE BLASON s' est donc conformé à la stricte application de cet arrêté. Le club ré ouvrira donc le dimanche 16/07/23
- 2 - Pour la saison 2023/2024, le comité décide des tarifs ci-dessous
 - Ecole de tir : 59 €
 - Licence jeunes : 105 €
 - Licence adultes : 145 €
 - Nouvel adhérent : 200 €
- 3 - Les licences seront distribuées au 01/09/23 au 31/10/23 sous condition que le dossier de réinscription soit complet et qu' EDEN soit correctement renseigné et mis à jour.
Entre le 01/10/23 et le 31/10/23, et pour une question d' assurance, tout licencié qui n' aura pas renouvelé sa licence se fera interdire l' accès et l' utilisation des pas de tir
Le renouvellement de licence après le 31/10/23 ne sera pas automatiquement accordé - Voir les éléments évoqués au point 4 ci-dessous
- 4 - L' effectif actuel du club est de 280 licenciés. Le comité fait le choix, pour le moment, de ne pas aller au delà de ce nombre pour éviter la saturation des pas de tir et les attentes qui pourraient en découler.

Très peu de nouvelles licences seront donc accordées avant le 31/10/23 et en fonction de l' effectif au 01/11/23, de nouveaux membres seront accueillis
L' école de tir n' est pas concernée par ces décisions et pourra donc se développer avec l' arrivée de nouveaux jeunes dès le 01/09/23

L' ensemble des licenciés sont informés par message ITAC des points 2 - 3 - 4

- 5 - Le concours du MOUFLON n' ayant pu être réalisé à la date initialement prévue du 08 juillet du fait de l' arrêté préfectoral, il sera reporté au samedi 02/09/23 dans les mêmes conditions qui ont déjà été communiquées (horaires, règlement, sandwichs du midi, repas du soir...)
- 6 - La convention avec les Arquebusiers des hauts de France pour le concours des 16 et 17 septembre 2023 n' est toujours pas signée en l' état de la dernière version reçue Une nouvelle doit être renvoyée par le comité du BLASON qui rappelle que pour toute organisation de manifestation, nous devons également tenir compte des directives de la Mairie de Jeumont et du voisinage de nos installations.
- 7 - Actuellement le club met à disposition gracieusement des armes dont il est détenteur. Ces armes doivent être révisées, réparées et entretenues régulièrement. Ce qui représente un coût non négligeable. Le comité décide donc qu' à compter du 01/09/23, ces armes ne seront plus prêtées, mais louées au tarif de 5 € par séance L' emprunteur de l' arme étant le seul autorisé à l' utiliser pendant sa série de tir L' école de tir n' est pas concernée par cette décision.

**Les volontaires pour aider à la bonne marche du club (travaux, club house)
sont les bienvenus et peuvent se manifester auprès des membres du comité**

PROCHAINE REUNION DU COMITE : Mardi 29/08/23 18H30

EMARGEMENT DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Le Président : Christian TENRET

Gerard KLIMAS

Jean Bernard SALEMBIER

Arnaud DOVILEZ

Karl VANSEGBROECK

Michael KATZENBERG

Geoffray GARRE

